

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 29 MARS 2018**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Vincent Ferré, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Paviot Jacques, Patrick Savidan, Graciela Villanueva

Collège B : Patricia Cardona, Benjamin Ferron, Emmanuel Fureix, Amélie Guillin, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund

Collège BIATSS : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach

Collège étudiants : Mahfid Ali, Richard Bukovec, Ylan Damerose, Lola Lefèvre, Léo Simonet

Parmi les membres de droit étaient présents : Karine Chambefort, Karine Bellance

Parmi les membres invités étaient présents : Sylvie Toscer-Angot, Sergio Delgado, Serge Lhomme, Elizabeth Favier, Sabine Reungoat, Charles Guérin, Elisabeth Vialle

1. Approbation du PV du conseil du 8 mars 2018

Après lecture des procurations et en l'absence d'amendements, le PV du conseil du 8 mars 2018 est mis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Une question diverse sera néanmoins ajoutée au PV suivant pour faire état d'une question oubliée dans celui-ci.

2. Actualités

Anne-Lise Humain-Lamoure informe qu'un CA électif aura lieu le 6 avril. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 29 mars à midi, mais les candidatures officielles n'ont pas encore été communiquées. Les professions de foi seront affichées dans le couloir i3 du deuxième étage dès qu'elles auront été transmises.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle ensuite l'agenda de l'UFR :

- Le jeudi 19 avril se tiendra la sixième édition des L de la Nuit, cette année sur le thème "révolution (s)",
- Le jeudi 17 mai, aura lieu la journée recherche & pédagogie : la matinée sera consacrée à la recherche sous la forme d'une table ronde. L'après-midi sera consacré à la pédagogie à propos du lien formation recherche et de la pédagogie de projet.

Jean-Marc Leblanc prend ensuite la parole pour dresser un bilan des journées Portes ouvertes qui se sont tenues le 10 mars dernier. Il remercie les collègues de leur présence et de leur mobilisation, indiquant qu'ils ont été nombreux à se relayer sur les stands proposés par l'UFR LLSH. Il souligne que la mobilisation a été forte également chez les étudiants qui ont été plusieurs à se porter volontaires pour participer à l'organisation ou pour tenir les stands au côté des enseignants et des administratifs, nombreux également. Il indique que

l'affluence a été particulièrement importante qu'il s'agisse de futurs néo entrants - sans doute un effet « Parcoursup » - mais aussi d'étudiants venus se renseigner pour une poursuite d'étude en L2, L3 ou master. Une feuille d'émargement a été mise à disposition sur les stands ce qui a permis de recueillir les coordonnées des personnes, mais aussi les filières qui les intéressaient. Sur cette base, Jean-Marc Leblanc estime que 400 personnes environ se sont déplacées. Il propose que cette expérimentation soit reconduite pour les années à venir de façon à ce qu'un suivi du nombre des participants et filières, pour lesquelles ils souhaitent des compléments d'information, puisse être effectué. Il conclut ce bilan en indiquant qu'un dispositif de communication au niveau de l'UFR LLSH a été mis en place en complément du dispositif géré par l'université, avec des affiches, un programme, une charte graphique, une communication sur les réseaux y compris pendant la journée et une information sur le site de l'UFR. Il remercie les collègues des secrétariats, de la scolarité, la chargée de communication qui ont permis que ces journées portes ouvertes se déroulent dans de bonnes conditions.

Jean-Marc Leblanc présente également un bilan des « Mastérialles » qui se sont tenues le 19 février. Il rappelle le dispositif mis en œuvre cette année : une session plénière courte en amphithéâtre pour une présentation générale des masters en LLSH par l'équipe de direction, puis des réunions d'information par mention assurées par les départements et responsables de master. D'après les feuilles d'émargement signées lors des réunions par mention, le taux de participation a été de plus de 60% soit 250 étudiants présents. Jean-Marc Leblanc souligne que plusieurs étudiants ont souhaité se renseigner sur plusieurs mentions de master. Il suggère donc que le dispositif à venir facilite la circulation des étudiants entre les différentes réunions. Il termine ce point en suggérant qu'il serait intéressant d'assurer un suivi de cohorte pour déterminer précisément si nos étudiants s'inscrivent dans nos masters ou dans d'autres universités ou composantes.

Emmanuel Fureix propose que soit avancée la date des « Mastérialles » pour que les étudiants soient informés beaucoup plus tôt dans l'année.

Une discussion s'engage sur cette question. Proposition est faite d'étudier la possibilité d'avancer la date à la fin du mois de janvier ou au premier semestre, en fonction des différentes contraintes de calendrier (congés d'hiver, préparation de la rentrée du second semestre, disponibilité des salles). La possibilité d'organiser les « Mastérialles » un samedi est évoquée.

3. Election complémentaire aux commissions du conseil

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle le nombre de sièges vacants à pourvoir dans chacune des commissions du conseil encore incomplètes.

- Commission « moyens » : 4 sièges dans le collège A ou B et 1 siège étudiant,
- Commission « pédagogie » : 3 sièges dans le collège A ou B,,
- Commission « statuts » : 2 sièges dans le collège A et B et 3 sièges dans le collège étudiants.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique qu'elle a reçu la candidature de Guillaume Marche à la commission pédagogie. Amélie Guilin et Patricia Cardona proposent leur candidature en séance à la commission des moyens. Concernant la commission des statuts qui n'a pu être votée au conseil précédent car trop incomplète, Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle les candidatures déjà déposées : Vincent Ronach, Donna Kesselman, Jean-Marc Leblanc, Anne-Lise Humain-Lamoure. Graciela Villanueva propose sa candidature dans cette commission. Concernant cette commission, Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que Jean-Marc Leblanc présidait durant le précédent mandat cette commission. Il est proposé qu'il préside à nouveau cette commission.

Après lecture des procurations, les compositions des commissions « pédagogie », « moyens », « statuts », ainsi que la présidence de cette dernière sont soumises au conseil.

Les candidatures aux commissions « pédagogie », « moyens », « statuts » ainsi que la présidence de cette dernière sont adoptées à l'unanimité.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce les dates des prochaines commissions.

La commission « moyens » se réunira le 3 mai à 10h avant le conseil d'UFR pour le BR1, la commission « pédagogie » le 24 mai à 14h00 pour travailler à une refonte du portail de L1 pour la rentrée 2018 et en prévision de la nouvelle accréditation des formations.

4. Information sur le processus d'auto-évaluation des formations HCERES

Concernant la recherche, Anne-Lise Humain-Lamouré rappelle que les dossiers - sans les annexes - sont attendus pour le 6 avril. La commission recherche ayant mis en place un système de rapporteurs, ces dossiers seront relus par un membre de la commission recherche et un enseignant chercheur de l'UPEC entre le 10 et 27 avril. Les rapports seront examinés en commission d'évaluation de la Commission recherche de l'université le 2 mai. Une synthèse de l'ensemble des dossiers sera ensuite présentée à la Commission recherche le 14 mai. Les dossiers pourront ensuite être finalisés pour le 15 juin en vue de leur validation par la Commission recherche le 25 juin. Elle rappelle qu'il est impératif que tous les dossiers concernant les Unités de Recherche soient validés avant l'été, le dépôt sur la plate-forme HCERES doit être fait le 6 septembre au plus tard. Anne-Lise Humain-Lamouré indique que les directions des équipes de recherche peuvent proposer des évaluateurs.

Concernant la formation, Anne-Lise Humain-Lamouré adresse de vifs remerciements aux collègues et départements qui ont renvoyé les documents complétés. Elle précise que, deux à trois membres de l'équipe de direction reliront systématiquement chaque dossier et que les remarques ou suggestions seront adressées aux collègues au fil de la lecture de ces dossiers. Elle indique qu'il manque encore 4 dossiers sur les 15 attendus.

Elle informe le conseil de l'envoi imminent de la deuxième partie du dossier qui a été pré-remplie par l'équipe de direction de façon à faciliter le travail des collègues quand il existe des dispositifs communs à tous les départements. Ce document sera décliné pour les licences, licences professionnelles et masters. Les parties propres aux mentions, à remplir, sont surlignées en bleu, de façon à faciliter la lecture et l'insertion d'éléments complémentaires dans ce document. Elle ajoute que certains items peuvent être considérés comme intégralement traités mais que les collègues peuvent, bien entendu, amender et compléter. Les attendus tels que formulés par le HCERES ont été barrés, s'ils sont considérés comme ayant été traités, les autres sont ceux qui doivent guider les responsables de mentions. Concernant les rubriques qui traitent de la poursuite d'étude ou de l'insertion professionnelle, elle précise que des données brutes ont été très récemment envoyées par le SPOF. L'équipe de direction devra les retravailler avant de les renvoyer aux responsables de mentions. Cette seconde partie est attendue entre le 6 et le 9 avril.

Une dernière partie comprendra les tableaux des équipes pédagogiques (y compris la totalité des vacataires) et les tableaux des UE qui sont des annexes obligatoires. L'équipe de direction est en train de les pré-constituer. Ces tableaux seront adressés aux directions de département pour vérification à mesure qu'ils seront complétés.

La date de transmission par les composantes des dossiers complets et finalisés était fixée au 11 avril. Un délai a été accordé mais Anne-Lise Humain-Lamouré précise qu'il est souhaitable qu'ils soient finalisés, après relectures et navettes, avant la fin du mois d'avril.

L'équipe de direction sera également mobilisée sur la rédaction de l'auto-évaluation des champs tels que définis en 2014. Anne-Lise Humain-Lamouré précise que les formations de l'UFR LLSH sont pour la plupart regroupées au sein du champ « Humanités, sociétés, cultures » ce qui impliquera la rédaction complète de ce champ. Elle précise que quelques formations apparaissent également dans d'autres champs, comme « Education, formation » ou « Villes territoires transports » sur lesquels l'équipe sera donc mobilisée.

Anne-Lise Humain-Lamouré indique que si le calendrier recherche annoncé par la direction de l'université avant l'été a bien été tenu il n'en est pas de même pour le calendrier formations. Les documents promis par l'université pour mi-décembre ont été adressés aux composantes mi-février ce qui explique en partie que les délais soient si courts.

Elle ajoute qu'il est utile de travailler sur le projet d'accréditation parallèlement au travail d'autoévaluation, indiquant que les projets seront sans doute demandés au plus tard pour la fin de l'année civile. Elle rappelle la nécessité de travailler à coût constant.

A ce propos, un échange s'engage au sein du conseil sur la façon dont le budget de l'UPEC est construit et sur la situation financière de l'établissement, sur le modèle économique de l'UPEC, sur la répartition entre les composantes, sur les ressources propres de l'UFR.

Benjamin Ferron demande quelle est l'augmentation des effectifs pour l'UFR. Anne-Lise Humain-Lamoure lui répond que sur la base des inscriptions pédagogiques, on décompte en 2017-2018 près de 900 étudiants supplémentaires par rapport à l'année 2015-2016, principalement des étudiants de L1 mais pas uniquement. On constate une augmentation des effectifs sensible en master et en formation continue notamment.

5. Préparation de la rentrée 2018 et point d'étape « Parcoursup »

Jean-Marc Leblanc rappelle que les campagnes de candidature en L2, L3 et master vont ouvrir prochainement ou le sont déjà pour les mentions qui comportent de la FA.

Les dates sont les suivantes :

- En licence: du 16 avril au 30 juin pour la première session et du 20 août au 10 septembre pour la seconde session,
- En Master : du 16 avril au 30 juin pour la première session et du 20 août 2018 au 06 septembre 2018 pour la seconde session, sauf pour les mentions qui comportent de la FA (Géographie et LEA). Pour ces deux dernières mentions : ouverture le 19 mars, clôture le 30 juin pour la première session et le 6 septembre pour la seconde session.

Il rappelle que ces dates ont été fixées en concertation avec les responsables de master ou de parcours. Il rappelle la règle « silence vaut accord » et insiste sur la nécessité qu'il y a, lorsque les dossiers des candidats sont complets, de bien répondre avant le délai de deux mois et de veiller à ce qu'en cas de refus les motifs soient justifiés de façon à éviter tout risque de recours, mais aussi parce que les candidats doivent disposer de motifs suffisamment explicites.

Jean-Marc Leblanc indique que le paramétrage de E-candidat nécessite de fréquents échanges avec le SI-scolarité à la fois pour fixer les dates de candidature puis veiller à l'exactitude des différents affichages. Il indique que ces éléments ont été minutieusement vérifiés et que les secrétariats pédagogiques sont vigilants sur ce point. Il ajoute que le paramétrage consiste également à ouvrir des droits sur l'outil avec différents profils. Tous les directeurs de département ont accès à la mention dont ils sont responsables et peuvent consulter les dossiers en ligne. Les responsables d'année ou de parcours peuvent consulter les candidatures et les dossiers des formations qui les concernent. Chaque secrétariat dispose des droits pour indiquer les avis qui seront transmis par ces responsables selon les modalités décidées au sein des équipes pédagogiques. Jean-Marc Leblanc ajoute quelques recommandations d'ordre technique : E-candidat fonctionne mieux en filaire qu'en Wifi, et ne fonctionne pas avec tous les navigateurs. En cas de problème, il convient de tester plusieurs navigateurs.

Il explique qu'un groupe de travail a été constitué à l'initiative de Karine Bellance pour faire une veille E-candidat et ainsi élaborer deux guides, à l'intention des collègues BIATSS d'une part, des enseignants d'autre part. Ce Guide sera transmis au plus vite.

Il termine en indiquant que le circuit de candidature pour le parcours SIC sera revu en concertation avec le responsable du parcours. Cependant, l'examen des dossiers reviendra, comme l'an dernier, en premier lieu, aux majeures qui transmettront les dossiers pour lequel l'avis est positif au responsable du parcours SIC.

Jacques Paviot déplore une ergonomie défailante de « Parcoursup » qui rend difficile aux lycéens l'accès aux informations relatives à l'offre de formation de l'UFR. Anne-Lise Humain-Lamoure répond que la présentation est normée sans que l'on puisse toujours la modifier. Elle précise que les informations qui figurent sur la plateforme sont saisies par le SCUIO et que l'équipe de direction de l'UFR a dû faire preuve de vigilance et à dû parfois demander à ce que certains contenus soient modifiés car non conformes aux décisions du conseil d'UFR.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle le calendrier « Parcoursup » :

- La période de saisie des vœux par les candidats est close depuis le 13 mars,
- la date de confirmation des vœux est fixée au 31 mars,
- Les candidatures seront accessibles le 4 avril.

Elle commente le document distribué en conseil qui présente l'état des effectifs des vœux confirmés pour les différentes mentions de l'UFR. Un premier enseignement est à tirer de l'examen de ce tableau : le nombre de vœux par rapport à 2016-2017 a, en moyenne, diminué de plus de 70% pour la première phase, avec néanmoins des variations sensibles d'un département à l'autre (selon notamment les « pastilles » vertes ou orange l'an passé traduisant des formations sans ou avec tension). Les vœux formulés restent cependant, dans l'ensemble, très supérieurs aux capacités d'accueil qui, elles, restent inchangées par rapport à l'année précédente.

On note une très forte augmentation des candidatures dans les filières sélectives (doubles licences). Les candidats « hors secteurs » académique représentent environ un quart des vœux. Un décret rectoral fixera en avril le quota maximum de candidats hors secteur que l'on pourra admettre. Il y aura également un nombre minimum de boursiers à respecter.

Elle commente à titre d'information la proportion des vœux selon les séries de baccalauréat des candidats : on peut noter une plus forte proportion de baccalauréats généraux que précédemment.

Une discussion s'engage à propos du fonctionnement de la nouvelle plate-forme, des blocs d'appels, des stratégies éventuelles de lycéens, du nombre de vœux qu'ils peuvent formuler.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce une réunion le 5 avril avec les responsables de L1 et directeurs de département.

Anne-Lise Humain-Lamoure en vient ensuite aux moyens alloués.

Pour mémoire, une enveloppe budgétaire accordée par le Rectorat financera un emploi contractuel. La fiche de poste a été rédigée en lien avec les départements de LEA mais aussi d'anglais pour définir un profil large en Anglais. Elle a été transmise au CT.

Concernant l'appel interne de l'UPEC « projet de transformation pédagogique », l'UFR a obtenu une partie du financement demandé au titre d'une propédeutique incluse dans « Mieux réussir en L1 ». (environ 30 000 €)

Concernant les financements annoncés par le Ministère, l'UFR participe prudemment d'un projet « Nouveaux cursus » déposé par l'Université et a obtenu sur l'enveloppe de fonctionnement alloué à l'université 24320 € pour notamment la création de référents et d'un assesseur « Plan étudiant » (PE) ainsi que la mise en place de renforcements en présentiel pour les étudiants admis avec un « oui si ».

Les financements connus à ce jour sont donc d'environ 120 000 €.

Donna Kesselman indique qu'il a été dit en CT que le poste contractuel serait pérennisé et donc mis au concours à partir de l'année 2018-2019. Anne-Lise Humain-Lamoure se réjouit de cette nouvelle qui nécessite néanmoins une confirmation écrite car cela ne correspond pas au courrier transmis à ce jour.

Sur la base des moyens alloués et des principes avaisés lors du conseil du 8 mars, Anne-Lise Humain-Lamoure propose :

- la création d'une fonction d'assesseur « Plan étudiant » (PE) auprès du VD à la pédagogie en charge de coordonner la mise en place du traitement des dossiers, d'extraire les données de « Parcoursup », de coordonner le volet propédeutique de « Mieux réussir en L1 », d'élaborer un modèle de contrat pédagogique, de faire le lien avec le service scolarité et les secrétariats avec les référents au sein des départements. Pour cette fonction, l'équipe de direction propose un RNA de 48 h. eq. TD.

- la création de référents « Plan étudiant » (PE) dans les départements, aux côtés du ou des responsables de L1, en charge de l'organisation de l'étude collective des dossiers, du suivi des étudiants. Le RNA attribué serait équivalent à celui des responsables de L1 dans les départements (RNA qui prend déjà en compte les effectifs étudiants).

- de l'appui administratif sous forme de vacations

- un renfort accru d'« emplois étudiants » lors des pré-rentrées et, si cela est possible, la reprise de séances de tutorat (supprimées lors du plan d'économies imposé par l'université en 2013).

Concernant des renforcements à l'intention des étudiants admis avec un « oui si », Anne-Lise Humain-Lamoure indique que l'UFR n'a demandé que des TD en présentiels, déclinaisons du projet « Mieux réussir en L1 ». Elle précise que la réponse "oui si" est prescriptive et que cela implique de distinguer deux catégories de « oui si », portées à la connaissance des candidats avant inscription :

- Catégorie 1 : renforcements à suivre, mais la L1 doit a priori être obtenue en une année
- Catégorie 2 : renforcements à suivre et étalement de la L1 sur deux ans. Dans ce cas, les boursiers bénéficient d'une prolongation de leur bourse.

Une discussion s'engage sur ces deux catégories et notamment l'intérêt de la seconde.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que le "oui si" implique nécessairement un contrat pédagogique et ajoute que la Commission pédagogie sera le lieu pour évoquer précisément les différents cas de figure, les modalités de suivi des étudiants, les modalités de renforcement...

6. Vote de crédit « master recherche » 2018

Myriam Baron rappelle le cadrage du compte « master recherche » et fait état des quatre demandes reçues. Après distribution et lecture du tableau détaillant les demandes, sont signalées au moins deux demandes supplémentaires rendant compte de participations actives d'anciens étudiants pour les « Mastérialles ». Il est rappelé que la reconnaissance de la participation active d'anciens étudiants aux « Mastérialles » correspond à l'achat d'un ouvrage par l'UFR LLSH pour une somme d'environ 30 euros. Enfin, il est rappelé un principe important d'attribution des crédits master « Recherche » : le montant accordé pour une demande formulée pour un.e étudiant.e inscrit.e en master est plafonné à 150 euros. A l'issue de l'examen de l'ensemble des demandes parvenues, il est proposé que toutes soient acceptées en respectant tous les éléments de cadrage rappelés et en fournissant, pour une des demandes, la liste des étudiants bénéficiant de la demande d'abonnement à la bibliothèque de Sciences Po.

La proposition est adoptée à la majorité (moins 1 vote contre).

7. Information sur l'appel à projets internationaux hors-Europe

Karine Chambefort présente cet appel à projet interne à l'UPEC. Elle rappelle que l'objectif de cet appel est de financer les projets qui ne seraient pas éligibles pour les fonds Erasmus. Chaque projet pourra être financé à hauteur de 5000 euros, avec obligation de co-financement (30% du budget total). Les sommes allouées au projet pourront financer les voyages et les frais inhérents aux séjours. Elles devront être dépensées avant le 7 décembre 2018. Les projets relevant strictement de la recherche ne seront pas retenus. Les projets interdisciplinaires seront privilégiés. Les dossiers sont à retourner à la direction de l'UFR pour le 30 avril afin d'être présentés et classés, le cas échéant, lors du conseil du 3 mai avant envoi à la DRI. Les propositions de financement des différents projets seront validées par un prochain CPRI.

Questions diverses

Donna Kesselman souligne qu'une question a été posée le 8 mars dernier, un membre du conseil a en effet évoqué la possibilité d'inviter de façon permanente les élus des conseils centraux de la composante au conseil de gestion de l'UFR. Anne-Lise Humain-Lamoure répond à nouveau que chaque instance a son corps électoral et ses missions propres. Mêler les instances n'a pas de sens.

Donna Kesselman demande si les directrices et directeurs de laboratoire ont bien été invités au conseil, comme il en avait été convenu le 8 mars. Anne-Lise Humain-Lamoure répond que l'ordre du jour et la convocation leur ont bien été adressés.

Donna Kesselman interroge l'équipe de direction et les membres du conseil sur cette nouvelle disposition et demande si d'autres modèles seraient envisageables pour réunir autour des problématiques de recherche les élus du conseil et les directions des laboratoires. Anne-Lise Humain-Lamoure répond que la commission recherche est le lieu de ces échanges et que les directeurs de laboratoire y sont systématiquement invités.

Donna Kesselman propose qu'un bilan soit fait sur la présence des directeurs de laboratoires au conseil.